



Échos de L'AFPAD

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues
Murdered or Missing Persons' Families' Association

Mars 2009

Volume 6 · Numéro 1



SOMMAIRE	Page
Mot du président	1
Nouvelles du conseil d'administration	1
Bilan des activités	4
La part des membres	8
Témoignages	9
Le mot de la fin	17
Photoreportage	20

MOT DU PRÉSIDENT

En cette 5^e année d'existence de votre association, permettez-moi d'abord de vous remercier toutes et tous, où que vous soyez au Québec, pour l'appui et les témoignages de reconnaissance reçus depuis le tout début de l'AFPAD. Nous avons fait beaucoup de chemin et c'est grâce à l'espoir et la confiance que vous nous avez accordés que les familles, dont un proche a été assassiné ou est disparu, seront mieux considérées et supportées en 2009.

L'AFPAD compte deux bureaux permanents dont un à Montréal et l'autre, à Québec. Plus de 500 familles membres, dont une centaine de bénévoles, sont impliqués dans l'aide aux familles. Des dizaines d'entre elles ont reçu du soutien financièrement. Des dizaines d'autres furent accompagnées au cours de diverses procédures administratives et judiciaires. Huit lois furent changées tant au fédéral qu'au provincial... Bref, l'AFPAD est devenu un support indispensable pour les familles.

L'évolution de l'AFPAD a été phénoménale et a rapidement pris une envergure inattendue. Cette progression a eu un bon côté, celui d'être maintenant un organisme représentatif que les gouvernements ne peuvent plus ignorer dans le processus d'amélioration des droits des victimes. Cette rapide progression a eu inévitablement des impacts au sein du Conseil d'administration de l'association. Une crise de croissance s'est soldée par le départ de plusieurs membres et a mis en lumière l'importance d'amorcer une réflexion sur le futur de l'AFPAD. Cet exercice sera réalisé à compter du mois d'avril et j'espère

présenter les résultats à la prochaine Assemblée générale annuelle.

Cette réflexion portera essentiellement sur les mandats prioritaires que l'AFPAD doit se donner, pour les cinq prochaines années, sur les enjeux politiques majeures que nous devons défendre au nom des familles membres et sur la composition et les compétences que le Conseil d'administration doit rassembler en son sein.

Je tiens personnellement à saluer le travail et l'implication des membres démissionnaires et je suis persuadé que plusieurs d'entre eux reviendront œuvrer à l'AFPAD au cours des prochaines années. Il n'est pas facile de se retirer d'une organisation qui nous tient à cœur sur le plan de nos valeurs, mais prendre une certaine distance lors de conflits interpersonnels ne peut qu'apporter sagesse et positivisme.

Entre temps, je vous invite en tant que famille membre de me faire parvenir vos commentaires et suggestions sur votre association, sa mission et son devenir. Cela me permettra d'alimenter ma propre réflexion que je soumettrai aux membres du CA au cours des prochains mois. Vous pouvez le faire via le service référence en ligne, lequel est animé par M. Marcel Bolduc sur le FORUM de l'AFPAD.

Enfin, je compte rencontrer dans les prochains jours la nouvelle ministre de la Justice du Québec, Mme Kathleen Weil. Nous sommes aussi invités pour une deuxième fois, à rencontrer les députés conservateurs du Québec, dans le cadre de la modification de la loi de l'Assurance chômage.

Donc un printemps occupé, mais avant tout une année importante pour l'avenir de l'AFPAD. Je peux vous assurer de ma plus grande disponibilité pour relever ces importants défis, mais avant tout je tiens à réaffirmer toute la fierté qui m'anime à la pensée de vous représenter dans tous les gestes publics que je pose au nom de l'AFPAD.

*Pierre-Hugues Boisvenu
Père de Julie, assassinée en 2002
Président*

NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Le vignoble La Mission : un partenaire très généreux

Depuis deux ans, durant l'été, les propriétaires du Vignoble la Mission de Bromont encouragent les visiteurs à faire un don à l'AFPAD, lors d'une dégustation de leurs vins qui coûtent

normalement 5 \$, en mettant en leur disposition une tirelire au nom de l'AFPAD. Ce montant est versé directement à l'AFPAD. La première année, les propriétaires du vignoble « La Mission » nous remettaient 1 500 \$. Cette année, ils ont doublé ce montant, malgré le mauvais climat durant l'été que nous avons eu. Donc nous avons reçu la somme rondelette de 3 000 \$.

Un gros merci à leur générosité. Dans l'avenir, ils tenteront de faire adhérer d'autres vignobles à notre cause.

2) Le déjeuner causerie s'implante à Québec

Ce printemps, sous l'initiative de notre nouvelle coordonnatrice du bureau de Québec, madame Andrée Champagne, débiteront dans cette région le déjeuner causerie pour les familles de l'AFPAD et leurs proches. Cette activité connaît un grand succès à Montréal et l'évaluation des familles qui y participent est très positive.

C'est là une façon d'apprivoiser l'impact d'un homicide à l'intérieur d'une famille et surtout, de lui permettre de rencontrer d'autres familles qui ont vécu un tel drame. Ce sont des discussions cœur à cœur, sans cérémonie où les gens sont libres de s'exprimer.

3) Nouvelle ministre de la Justice du Québec

A la suite de son assermentation, monsieur Charest a pris une sage décision en formant son nouveau cabinet, celle de soulager monsieur Dupuis du double mandat de la Justice et de la Sécurité publique. La majorité des intervenants, dans le domaine de l'aide aux victimes d'acte criminel, étaient conscients de la lourde charge de travail qu'on imposait au ministre Dupuis.

Une nouvelle ministre a été nommée en la personne de Madame Kathleen Weil. Madame Weil est très connue du monde communautaire de Montréal où elle a œuvré de nombreuses années. L'AFPAD a offert à la ministre son entière collaboration dans les dossiers concernant les victimes d'acte criminel. Son cabinet nous a contacté et nous devons la rencontrer au mois d'avril prochain.

4) Les élections fédérales

Du côté fédéral, l'AFPAD a reçu l'invitation de rencontrer de nouveau la députation québécoise du parti conservateur, afin de présenter ses demandes. Cette rencontre est planifiée pour le mois d'avril prochain.

5) Des départs au sein du CA

Mesdames Claire Falardeau et Doreen Drummond ont annoncé leur départ du CA. Nous le regrettons énormément, car elles étaient deux membres très impliqués et surtout, très représentatives de l'AFPAD auprès de leurs communautés respectives. Nous tenons à saluer leur contribution à la mission de l'AFPAD et espérons les revoir bientôt comme administratrices de l'association.

6) Visite du président de l'AFPAD au Chili



P-H Boisvenu, Mme Norbakk et Me Virginia Quezada

Lors d'un long séjour, que le président de l'AFPAD effectuait en Argentine, au mois de février 2009, en compagnie de son épouse, une rencontre a été organisée avec une famille membre de l'AFPAD qui habite à Santiago au Chili.

À l'automne 2004, la jeune chilienne, Ana Maria Salinas était assassinée de 34 coups de couteaux à Montréal par son conjoint d'origine québécoise. L'AFPAD a soutenu et accompagné la famille d'Ana Maria qui habite le Chili.

Maintenant, sa mère tente de mettre sur pied, avec l'aide d'une avocate chilienne, une association semblable à la nôtre dans son pays. Nous avons offert l'expertise de l'AFPAD à cette avocate, tout comme d'ailleurs nous supportons actuellement un groupe de familles qui tentent de faire de même au Costa Rica.

7) Des changements importants au CA

Au mois de décembre dernier, le président de l'AFPAD a géré un conflit majeur au sein du conseil d'administration. Des conflits d'ordre interpersonnel entre certains membres ont éclaté au grand jour et le devenir même de notre association était en péril si aucune action n'était prise. Cette problématique perdurait depuis plusieurs mois et en comptant sur la bonne volonté de toutes et tous, nous espérons que la

situation se rétablisse d'elle-même. Ce ne fut malheureusement pas le cas.

Le président a donc convoqué une réunion extraordinaire du CA, au début du mois de janvier, afin de demander le retrait de certains membres pour que le climat de travail redevienne positif, surtout constructif. Au préalable, celui-ci a eu des communications avec tous les membres afin de bien expliquer le contexte du conflit et l'importance de prendre les décisions qui s'imposaient.

Il a demandé, par vote au CA, le retrait de deux personnes en espérant que les relations soient moins tendues au sein du conseil. De plus, ces départs en ont entraîné deux autres.

L'AFPAD entreprendra, au mois d'avril prochain, une réflexion importante sur son organisation. Le conflit, que nous avons eu à gérer, est à notre avis la conséquence directe de notre évolution rapide, presque trop même. Nous sommes devenus omniprésents sur le plan médiatique, un joueur incontournable dans le domaine politique et surtout, le porte-parole pour des centaines de familles. Nous devons réfléchir sur notre devenir. Comment notre organisation pourra remplir adéquatement ses deux principaux mandats qui sont d'aider les familles et les représenter politiquement ?

Nous comptons présenter ces nouvelles orientations, à la prochaine assemblée générale annuelle de l'AFPAD, en juin prochain.

BILAN DES ACTIVITES

1. Mot de la coordonnatrice de Montréal

Bonjour à tous, déjà presque quatre mois depuis le dernier bulletin de l'AFPAD ! Nous voici aux portes du printemps, saison de la renaissance et du retour des belles journées ensoleillées ! Faites comme la marmotte et profitez de cette belle période pour sortir de votre cachette et prendre une grande bouffée d'air frais: ça ne coûte rien et ça fait du bien !

Depuis la parution du dernier bulletin, plusieurs activités ont été réalisées et comme vous le savez, votre association est toujours en pleine effervescence. Nous essayons de notre mieux de prendre soin de vous et de vos préoccupations. Je vous présente un petit résumé qui fait le point à propos des derniers développements au sein de l'AFPAD.

2. Fichier des membres AFPAD

En date du 4 mars 2009, notre association compte 461 familles inscrites à notre fichier des

membres AFPAD, donc, 18 familles de plus qu'à l'automne dernier. Dans une certaine mesure, nous pouvons dire que ce fait est appréciable car, lorsqu'il y a un événement de disparition ou un assassinat, les gens de l'entourage de la famille des victimes ont souvent le réflexe de communiquer avec l'AFPAD pour connaître les différentes formes d'aide que nous pouvons leur apporter. Par contre, il ne faut jamais perdre de vue que si notre organisation existe, c'est qu'il y a beaucoup de manques dans notre système : manque flagrant d'humanité envers les familles de victimes qui, soit dit en passant, ne sont pas des numéros, manque d'information, manque de soutien, manque d'empathie etc.

3. Demandes d'aide

Depuis novembre dernier, nous avons répondu à diverses formes de demande d'aide de la part de nos membres, en voici un résumé :

○ Demande d'aide financière

Les responsables du Comité de demande d'aide sont : Claire Falardeau, Stéphane Luce et Michel Massicotte.

Huit demandes d'aide financière nous ont été soumises, les voici :

- Une demande pour aider financièrement un membre assistant au procès en Abitibi. La demande portait sur l'hébergement, les repas quotidiens et le remboursement de l'essence pour les déplacements. À noter que la personne ne peut faire un aller-retour de chez-elle au Palais de justice, le Palais de justice étant à au moins deux heures et demie de voiture;
- Une demande a été faite pour défrayer les billets d'avion Montréal / Saskatoon pour permettre à des parents d'assister au procès pour le meurtre de leur fils en Saskatchewan. À noter que, même si le fils faisait partie de la gendarmerie royale du Canada, aucune aide ne fut donnée aux parents pour les multiples déplacements qu'ils ont fait depuis l'événement. Il semble que seulement l'épouse de la victime ait eu de l'aide. Cette situation a, semble-t-il, été corrigée : la GRC aurait finalement décidé de payer les frais entourant leur déplacement, celui pour le procès de leur fils;
- Quatre demandes d'aide psychologique sont actuellement à l'étude par le comité;
- Une demande de remboursement des frais funéraires;



- Une demande a aussi été faite pour rembourser les frais de déplacement et d'hébergement d'une de nos familles membre dans le cadre d'une contestation d'une décision de l'IVAC devant le Tribunal administratif du Québec;

Il faut également noter qu'un grand nombre de demandes, très diversifiées, sont réglées directement par téléphone ou par courriel, à partir du bureau de Montréal et de celui de Québec, cela fait partie du quotidien de l'AFPAD. Dans ce cas particulier, il est très difficile d'y apposer un chiffre.

○ **Demande d'accompagnement à la Cour :**

Aucune demande officielle n'a été faite pour cette période.

○ **Demande de conseils juridiques :**

Michel Laroche a fait les démarches suivantes auprès des familles :

- Représentation sur le plan légal à la Commission d'examen en matière de troubles mentaux;
- Représentation devant le Tribunal administratif du Québec;
- À venir en mars : représentation devant le Tribunal administratif pour contestation de la décision de l'IVAC;
- Recherche effectuée dans le but de préparer une requête en jugement déclaratif de décès suite à une disparition survenue il y a huit ans;

Carole Soulières a fait les démarches suivantes auprès d'une famille :

- Représentation devant la Commission Nationale des Libérations Conditionnelles afin d'obtenir le registre des décisions en lien avec un assassinat 1988. Madame Soulières travaille à ce dossier depuis le 17 janvier 2009;

Diane Dunn a également travaillé à deux dossiers de demande d'aide;

Comme vous pouvez le constater, nos bénévoles travaillent énormément pour vous aider à mieux comprendre le processus judiciaire. Nous les remercions de leur implication qui est fort appréciée de tous.

○ **Demande d'information dans les dossiers de disparition :**

Vérification de l'avancement d'un dossier auprès d'un enquêteur: une demande.

○ **Demande d'aide à la rédaction de lettre pour audience en libération conditionnelle :**

Une famille a été aidée pour rédiger sa lettre adressée à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

○ **Demande d'accompagnement à une audience en libération conditionnelle :**

Le 18 décembre, une famille a été accompagnée par Michèle Labelle pour une audience en libération conditionnelle. Vous pourrez d'ailleurs lire, plus loin dans le bulletin, le témoignage de la famille à ce propos.

4. Rencontre de familles

Au printemps, nous prévoyons réaliser une prochaine rencontre de familles pour les régions de Québec et Montréal. Les dates vous seront confirmées ultérieurement, car nous attendons le retour au pays de notre président, Pierre-Hugues Boisvenu.

5. Déjeuner-causerie

Deux déjeuners-causeries ont eu lieu à Laval : le 6 décembre 2008 et le 7 février dernier. Le prochain est prévu pour le 14 mars. Comme à chacune des rencontres, entre quinze et vingt personnes y participent. La personne responsable est Bruno Serre. Les informations sont toujours publiées sur notre site Internet au www.afpad.ca et des envois par courriel sont faits pour les membres ayant accès à Internet ; pour les membres n'ayant pas de courriel, l'invitation est envoyée par le poste.

Un premier déjeuner causerie aura lieu à Québec, le 28 mars prochain. L'information est publiée sur le site Internet de l'AFPAD.

N.B. Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée sur le site Internet de l'AFPAD : la date n'est pas le 30 mars mais bien le 28 mars. Les corrections seront faites sous peu.

SONDAGE déjeuner-causerie en région éloignée

À la demande de quelques-uns de nos membres désirant que des déjeuners causeries soient instaurés dans leur région, nous avons préparé ce sondage qui a été publié dans le Bulletin Échos de l'AFPAD de novembre dernier, diffusé sur notre site Internet et envoyé par la poste aux membres n'ayant pas d'adresse courriel. Voici les résultats :

Le tableau ci-dessous indique le nombre de déjeuners-causeries dans chaque coin du Québec :



Région	Nombre de membres
Dolbeau, Lac St-Jean	1
Gaspésie	2
Laurentides	1
Montréal	1
Montréal	1
Québec	3
Shawinigan-Trois-Rivières	2
Sherbrooke	5
Victoriaville	3
TOTAL	19

Sur un nombre de 461 familles membres, 19 seulement ont demandé que le déjeuner-causerie soit instauré dans leur région. Par ce résultat et compte tenu que l'organisation d'une telle activité demande le déplacement de bénévoles, nous considérons que le besoin n'est pas assez fort pour que des démarches soient faites pour organiser une telle activité en région éloignée.

6. Nouvelle secrétaire au bureau de Montréal

Madame Jocelyne Mailloux a débuté ses fonctions le 23 février dernier à notre bureau de Montréal. Nous bénéficions d'une subvention salariale d'Emploi Québec pour 26 semaines. En raison du développement rapide de l'AFPAD, l'aide d'une secrétaire est devenue incontournable. Bienvenue à Madame Mailloux et bon succès dans votre nouvel emploi!

7. Rencontre réalisée

Dans le cadre du dossier sur les maladies mentales, Michel Laroche a travaillé en collaboration avec la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM) de façon à faire modifier la loi sur la protection du malade mental. Une rencontre antérieure avait eu lieu avec Pierre-Hugues Boisvenu;

Le 17 février dernier, Carole Soulières et Michel Laroche ont participé à une rencontre avec la Table de concertation des organismes venant en aide aux victimes d'actes criminels.

8. Conférence de Pierre-Hugues Boisvenu

L'agenda de notre président a été très chargé l'automne dernier. Il a donné plusieurs conférences partout au Québec et ses vacances étaient bien méritées. Vous pouvez consulter le calendrier de ses

conférences sur notre site Internet et nous aviser si vous êtes intéressés à y assister.

9. Média et intervention de l'AFPAD

Plusieurs interventions furent faites dans les médias; notez qu'il est possible que la liste ne soit pas complète.

10. Remerciement aux bénévoles :

Nous tenons à remercier tous les bénévoles de partout au Québec qui s'impliquent auprès de l'AFPAD. Sans vous, il nous serait difficile, voire pratiquement impossible, de remplir notre mission si précieuse! Vous êtes nos piliers! Hommage à vous tous! À vos grands cœurs! À votre générosité!

11. Télécopieur AFPAD

L'AFPAD a maintenant sa ligne de télécopieur (FAX) : 514-254-1974.

12. Vacances à venir

Notre humble coordonnatrice, Raymonde Hébert, alias «*BIBI en vacances*» sera en vacances du 21 mars au 4 avril prochain. De son côté, notre président, Pierre-Hugues Boisvenu, sera de retour au pays le 22 mars.

13. Vos coordonnées

Vous avez un changement dans vos coordonnées? Dites-le nous car, pour vous joindre, nous devons le savoir! Tout changement doit être envoyé à administration@afpad.ca ou téléphonez au (514) 396-7389 ou . sans frais : 1-877-484-0404

14. Conclusion

Comme vous pouvez le constater, l'AFPAD est très vivante et active. Nous souhaitons vous rencontrer en grand nombre lors de nos prochains rendez-vous. Si vous avez besoin d'information, n'hésitez pas à nous contacter, il nous fera plaisir de vous aider.

Au plaisir de vous revoir bientôt,

Raymonde Hébert

Sœur d'Hélène Hébert, assassinée en 1974
Coordonnatrice AFPAD

15. Un don pour les victimes de violence remis avec beaucoup d'amour à l'AFPAD

Les confirmés de la paroisse Sainte-Praxède ainsi que les catéchètes et les parents bénévoles sont heureux de remettre à monsieur Pierre-Hugues



Boisvenu de l'Association pour venir en aide aux victimes de violence, un montant d'argent qu'ils ont ramassé en faisant un souper au spaghetti suivi d'un mini concert offert gracieusement par mesdames Caroline Laurendeau et Chantal Cliche.

Lors de ce souper-concert, monsieur Boisvenu a pris la parole et son message a été très apprécié des personnes présentes. Sans le savoir, il a fait le résumé de la catéchèse en d'autres mots. Nous voulons le remercier. Nous remettons donc une somme de 1409,25\$.

16. Salutations de AFPAD – Québec

C'est avec plaisir que je vous transmets un petit résumé de ce qui s'est passé dans la région de Québec depuis mon arrivée.

Avec la famille Bergeron, nous avons rencontré le corps policier municipal afin d'aider la famille Bergeron à poursuivre les recherches de leur fille Marilyn, disparue de puis 1 an maintenant. Nous avons demandé à ce que les parents de Marilyn puissent visionner la bande vidéo qui avait été prise dans l'une des caisses populaires de la région de Québec. Nous avons eu une réponse positive. La famille avait demandé à quelques reprises de pouvoir visionner cette vidéo, sans succès. À la suite de cette rencontre, les enquêteurs chargés du dossier ont organisé une conférence de presse pour publiciser ce nouvel élément, toujours dans le but d'obtenir de nouvelles informations suite à la disparition de la jeune femme.

17. Deux heures coup de cœur en hommage à Marilyn Bergeron

La famille Bergeron a organisé un deuxième blitz, cette fois, à la grandeur du Canada et aux États-Unis. Un travail colossal a été fait par la famille de Marilyn afin de la retrouver. Je tiens à féliciter toute la famille Bergeron pour leur ténacité et leur courage. Ils ont réussi à garder un équilibre psychologique face à ce drame. Malgré leur douleur, la famille a réussi à rester très unie. Ils ont su unir leur force afin de retrouver Marilyn. Je tiens à remercier toutes les familles membres et tous les bénévoles qui ont participé à ce blitz. Merci de votre courage et de votre soutien envers la famille Bergeron. Nous souhaitons bonne chance à la famille de Marilyn. Nous sommes de tout cœur avec vous.

18. Diverses demandes d'aide - Québec

L'IVAC réclame à une famille un montant d'argent équivalent à des rencontres avec un

psychologue. La famille a toujours besoin d'être suivie par son psychologue et demande notre aide.

Une demande d'accompagnement à un tribunal administratif en santé mentale a été transmise ainsi que le remboursement de repas et frais de déplacements.

19. Demande de conseil Juridique - Québec

Des conseils juridiques nous ont été demandés afin qu'une famille puisse obtenir un jugement déclaratif de décès. Ce dossier est présentement en cours.

Une autre demande d'accompagnement aux libérations conditionnelles nous a été acheminée.

20. Déjeuner-causerie à Québec

Le premier déjeuner-causerie aura lieu à Québec, le samedi 28 mars prochain. Ce déjeuner aura lieu au restaurant Pacini des Quatres-Bourgeois Cette activité se poursuivra selon le nombre de participants. Au plaisir de vous y voir en grand nombre.

21. Activité bénéfique à venir en Beauce

Le 30 mai prochain, il y aura une soirée coup de cœur avec, comme président d'honneur, nul autre que M. Pierre-Hugues Boisvenu. Venez rire et danser à la cafétéria de la Polyvalente Veilleux de Saint-Joseph de Beauce. Deux orchestres au programme en première partie, le groupe *Présence*, et en deuxième partie, *Wake up Time*. Les bénéfices de cette soirée seront versés à l'AFPAD. Bienvenue à toutes et à tous.

22. Rencontre avec les corps policiers de la région de Québec

Une rencontre aura lieu avec les enquêteurs municipaux de la ville de Québec et l'AFPAD. Le but de cette rencontre est de faire connaître l'association, et pouvoir travailler en collaboration avec eux et nos familles membres. Cette rencontre devrait avoir lieu au printemps. Et une deuxième rencontre est prévue un peu plus tard avec tous les corps policiers de la région de Québec.

Depuis mon arrivée à Québec, quatre nouvelles familles se sont ajoutées à l'AFPAD pour Québec et l'Est du Québec. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux membres.

Voilà, je vous souhaite un très beau début de printemps et n'hésitez pas à communiquer avec moi ou à venir me rencontrer à notre bureau à Place de la Cité à Québec. Au plaisir de vous rencontrer.

Andrée Champagne

Coordonnatrice de Québec et de l'Est du Québec



LA PART DES MEMBRES - MEMBER'S PART

1. Autocollants AFPAD

S.V.P., affichez votre solidarité en plaçant votre autocollant dans la voiture, de préférence en haut du pare-brise arrière du côté du conducteur.



Comme il est magnétique, on peut facilement l'enlever lors du lavage des vitres. L'autocollant de l'AFPAD est aussi disponible en anglais.

2. Changement d'adresse

S.V.P., veuillez aviser l'AFPAD de votre changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais. Nous acheminons régulièrement aux membres des messages d'information, il est donc important pour l'AFPAD d'avoir vos coordonnées.

Aussi, nouveaux abonnés d'Internet, n'oubliez pas de nous envoyer votre adresse électronique.

sos@afpad.ca - Sans frais : 1-877-484-0404

3. Archives de l'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD (MMPFA) demande à tous ses membres de lui faire parvenir *tous les articles où il est fait mention de l'association* publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers par exemple : les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaissent le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

4. Photos de victimes

Nous invitons les familles à nous faire parvenir les photos de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet. Pour de meilleurs résultats, il est préférable de nous faire parvenir une *véritable photo* ou une *copie numérique* plutôt qu'une épreuve provenant d'une imprimante à jet d'encre. Les personnes qui ont accès à un scanner

peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

De plus, l'AFPAD projette de développer un résumé des dossiers de meurtre pour notre site Internet. Ainsi, en cliquant sur la photo de la victime publiée sur le site, on atteindra une page qui réunira l'historique du cas incluant le procès, la condamnation, la période d'emprisonnement effective, la libération, etc. Ce sera pour nous la façon de démontrer que la « Justice » n'a pas souvent le bras lourd !

5. Personnes disparues - Lindsay'law

Vous trouverez dans ce bulletin un article en anglais sur Judy Peterson qui recherche sa fille disparue il y a 14 ans. Changer les lois canadiennes sur l'identification génétique (DNA) est peut-être la seule façon de la retrouver. C'est pourquoi elle demande notre collaboration dans ce dossier.

Pour nos membres qui ne parlent pas anglais, voici en quelques mots le projet de loi et les raisons qui justifient un tel projet.

Judy Peterson réclame la création d'une banque nationale de données génétiques des personnes disparues et d'une banque nationale de données génétiques des restes humains non identifiés. De plus, elle souligne l'importance que ces données soient reliées au fichier d'ADN des criminels afin d'identifier les victimes, les tueurs et les violeurs en série.

Elle demande le soutien de tous les canadiens afin de faire pression sur leur gouvernement. Nous pensons que c'est là une occasion pour tous nos membres de s'impliquer. N'hésitez pas à demander aux personnes de votre entourage de faire de même.

Abonnés d'Internet il faut aller à l'adresse suivante : www.lindseyslaw.com sous la rubrique « *how you can help* » vous trouverez la version française d'une lettre circulaire ainsi que l'adresse électronique de l'honorable Stockwell Day, Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

6. MMPFA stickers

Please show your solidarity by placing your sticker in your car, preferably at the top of the rear windshield on the driver's side.

Because it is magnetic, it can easily be removed when you wash your windows. The MMPFA sticker is also available in French.



7. Change of Address

If you change your address, phone number or e-mail, please let the MMPFA know as soon as possible. We send our members information messages on a regular basis, so it is important for the MMPFA to have up-to-date contact information. Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

sos@afpad.ca - Toll free: 1-877-484-0404

8. MMPFA Archives

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the MMPFA asks all its members to send it *all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned. In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers.* This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.

9. Victims' Photos

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an *actual photo* or a *laser copy* rather than one that you have ink-jet printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

In addition, the MMPFA is planning to create a summary of murder cases for our Internet site. Anyone who clicks on the photo of a victim published on the site will be directed to a page with the entire history of the case including the trial, the sentence, the actual prison time served, the release, etc. This will be our way of showing that "Justice" is not always served!

10. Missing persons - Lindsay'law

Judy Peterson has been searching for her missing daughter for 14 years. Changing Canada's DNA identification laws might be the only way to find her. She's asking for your help.

On the website www.lindseyslaw.com there is a "how you can help" link and when you click on that, there are form letters and links to Stockwell Day's e-mail. We tried to make it as easy as possible,

and I would love to flood his office with letters and e-mails with support for Lindsey's Law. Political pressure may even be more effective in this minority government.

It would also be great if everyone fanned out this information to people they know – especially to those in eastern Canada to balance out the lobbying efforts which have been mostly from BC.

TÉMOIGNAGES

Nous repartons avec le sentiment profond de n'être plus seul dans notre peine

Le 7 février, a eu lieu notre déjeuner mensuel AFPAD, à Laval. Comme tous les autres déjeuners AFPAD, dans lesquels j'ai participé, les échanges et les témoignages ont été très touchants. Cela me rassure de constater que les nouvelles familles, tout comme moi, arrivent aussi timidement dans les premières assemblées, mais tous nous repartons avec le sentiment profond de n'être plus seul dans notre peine. On partage nos sentiments et, encore plus important, on écoute ceux des autres.

Ces déjeuners-rencontres, nous permettent d'aider les autres et de progresser dans notre cheminement personnel. Ce fut une occasion de partager nos expériences, celles que nous avons eues avec le système judiciaire comme l'enquête préliminaire, le procès et tout le reste. Ainsi, les autres familles sont informées du déroulement du procès et des émotions qui peuvent s'ensuivre.

Nous ne sommes pas au restaurant pour pleurnicher. Oui, il peut arriver de verser quelques larmes, mais en gros, c'est un regroupement de gens qui parlent avec amour de leurs proches et qui sortent de ces rencontres plus forts émotivement.

On y rencontre des participants réguliers, tels Sylvie Dufour, Marcel et Marielle Proulx, Raymonde Hébert, Doreen Drummond, Bruno Serre, et moi-même, Darlene Ryan. Il s'y ajoute continuellement de nouvelles familles, au fil de ces rencontres, qui ont besoin aide. Il y a des assemblées pour les familles durant l'année, mais les déjeuners mensuels sont particulièrement ciblés pour se regrouper d'une façon régulière et décontractée.

Si vous étiez indécis de participer à nos déjeuners rencontres, je vous les recommande fortement. A bientôt!

Darlene Ryan

Belle-mère de Brigitte Serre, assassinée en 2006



Leaving with the knowledge and strength that we are not alone in our struggles

The monthly MMPFA breakfast took place in Laval on February 7th. As in all of the other breakfast meetings that I have participated in, the discussions were extremely touching. It is always gratifying to see new families who arrive, just as afraid as I was when I first went to my first general assembly, to leave with the knowledge and strength that they are not alone in their struggles. We share our thoughts and feelings but most importantly, we listen to those of other families who may not have other people to talk to. We not only leave the breakfast meetings with the certitude that we have helped someone else, we also leave knowing that the experience has helped ourselves as well. For those members, who have gone through the court system as I have, it gives us the opportunity to share our experiences with others. This allows us to let other families know what they might expect; both regarding the procedures as well as the emotional pitfalls.

We aren't a bunch of people crying in a restaurant. Yes, sometimes there is a tear or two, but mostly, we are a group of people who talk of their loved ones and come out of the experience stronger because we know we are not alone.

Our regular breakfast meeting attendees; Sylvie Dufour, Raymonde Hébert, Doreen Drummond, Bruno Serre, and me, Darlene Ryan, are usually present but there are always new families in need who attend the breakfasts as well. Most MMPFA members are present at the main family meetings which occur throughout the year, but the monthly breakfast meetings are a regular and informal way of seeing one another.

If you are wondering whether or not to attend a breakfast meeting, I strongly recommend joining us. See you soon!

Darlene Ryan

Brigitte Serre's stepmother, murdered in 2006

Des supers premières pages on en a vues, des jugements faciles et très destructeurs on en a vécus!

Je suis la fille d'une victime de meurtre. Mon père a d'abord été porté disparu le 29 mars 2000 et nous savons maintenant qu'il a été assassiné à cette même date. Ça va faire bientôt 9 ans et pourtant ça ne semble jamais se terminer.

Pendant deux ans, nous avons vécu dans l'incertitude, dans la honte et la remise en question de

toutes nos valeurs profondes. Sans savoir ce qui était arrivé à mon père, les journaux et chroniqueurs radios en ont fait leur histoire. Mon père a été vu comme un voleur, un fraudeur qui s'était sauvé avec des millions, nous laissant vivre les contrecoups de sa disparition. Des supers premières pages on en a vues et vécues! Jugements faciles et très destructeurs. Moi qui était très proche de mon père, j'ai toujours su qu'il n'avait pas laissé sa famille, mais bon.

En mai 2002, le meurtrier est arrêté pour une affaire de fraude et avoue le meurtre (avec détails horribles) de mon père. Donc, à partir de ce moment on sait! Les gens nous disent qu'enfin on sait alors c'est le commencement du deuil!!! Mais aussi le commencement des procédures légales pour le meurtrier et les complices, ça traîne en longueur, finalement en mars 2006 fin du procès du meurtrier, reconnu coupable de meurtre 1^{er} degré donc prison à vie. En 2008, un complice plaide coupable, 10 ans de prison. Le soulagement arrive. Et non!

Mon père est mort, notre vie a été bouleversée. Voici brièvement quel a été l'impact de cette tragédie sur mon fils. Lors du procès en 2006, mon fils a lu les détails du meurtre de son grand-père dans le journal, il était âgé de 14 ans, donc assez vieux pour, malheureusement, comprendre. Je n'ai pas pu lui éviter les détails, il les a lus...ce qui n'arrivait que dans les films d'horreur était arrivé à son papy. À la suite de cela, il a fait une dépression avec tentative de suicide même avec un traitement et un suivi, la souffrance reste. Il a développé un problème de toxicomanie. Maintenant il est en thérapie puisqu'il consommait jour et nuit. Alors, le soulagement il vient quand? Je ne peux pas répondre mais l'épuisement s'installe. Si vous pouviez savoir à quel point il est difficile pour une mère de voir le désespoir s'installer dans la vie de son enfant, parce que ses rêves se sont brisés et que la peur s'est installée. Peur de ce que l'humain peut faire!

Voici un petit, petit morceau de mon vécu. Je sais qu'il n'y a pas dénouement heureux et pas non plus de grande morale, mais c'est pour montrer qu'un geste touche bien plus qu'une personne et que ça brise des vies !

Alors être membre d'une famille qui vit un drame comme celui-là ce n'est pas facile et ça semble ne jamais se terminer. Maintenant, j'ai espoir que la vie soit plus douce ...

Madame Anonyme

Fille de son père, mort assassiné en 2000



Merci spécial à Michèle Labelle et à toute l'équipe AFPAD

Le début de décembre 2008 nous a replongées encore une fois dans toutes les atrocités entourant l'assassinat de notre soeur Éline Cormier. Le délinquant, Alain Beauchamps, faisait une demande de libération devant les commissaires. On lui avait accordé dans une audience précédente, le droit de sortir 16 heures par mois sans escorte. Il faut dire qu'il était bien entouré et un aumônier a su bien parler en sa faveur.

Cette fois-ci nous avons demandé à l'AFPAD de nous supporter. Quel soulagement de voir que Madame Michèle Labelle nous attendait au centre de Laval. Merci de votre temps et support. Un regard, un toucher et voilà quelle belle énergie se transmet ! Cette fois-ci, nous avons eu gain de cause et la demande du détenu a été rejetée. Qui sait on a peut-être sauvé une vie!

Un autre merci spécial au frère du détenu Pierre Marc, qui n'a jamais baissé les bras dans cette cause (Je me permets de dire qu'il y en a laissé sa santé). On oublie souvent que les membres de la famille des assassins sont aussi des victimes comme nous.

Message à l'AFPAD : Ne lâchez pas votre mission ! On a besoin de vous!!!

*Pierrette, Lucie et Marielle Cormier,
Soeurs d'Éline Cormier, assassinée en 1994*

À la mémoire d'Hélène Hébert, ma sœur, assassinée en 1974

- *L'autre* : t'as combien de sœurs ?

- *Moi* : j'ai une sœur...

Alors, je me dis dans ma tête, je suis injuste envers ma sœur qui a été assassinée, car elle a vraiment existé. Au fait, j'ai deux sœurs, j'avais deux sœurs, l'une d'entre elles a été assassinée en 1974. J'ai quand même deux sœurs. Il y en a une dans mon cœur. Finalement, l'autre aussi. Et puis, devrais-je dire que j'ai perdu une sœur ? Il va me demander ce qui lui est arrivé genre : Était-elle malade ? Je ne saurai pas mentir et dirai qu'elle a été assassinée. Alors, de deux choses l'une : mon interlocuteur me fera sentir son empathie ou bien, il voudra en savoir plus. S'il veut en savoir plus, il demandera comment c'est arrivé. Et il se peut que je n'aie pas envie d'en parler. Mais comme j'aurai ouvert une porte, je devrai assumer. Ma principale question sera : jusqu'où cette

personne ira ? Voudra-t-elle connaître des détails croustillants ? Ou bien respectera-t-elle les informations que je choisirai de lui donner ?

Voici une situation commune à toutes les familles ayant perdu un proche par un assassinat. Alors, il n'est pas du tout étonnant que les familles n'en parlent pas. Si on n'ouvre pas la porte, on ne prend pas de risque. On choisit de contourner la douleur de ces tristes souvenirs. Par contre, on nous dit qu'il est important d'en parler. Alors, il y a une certaine contradiction difficile à vivre. On veut en parler, mais on ne veut pas être jugé. Le choix n'est pas facile à faire. On apprend avec le temps qu'il faut sélectionner les personnes à qui on veut en parler. Je crois fermement qu'on développe des antennes avec le temps. Ces antennes nous permettent de différencier les bons confidents des charognards de l'information.

Il y a aussi cette espèce de honte de l'événement qui n'aurait pas dû nous arriver. Il y aurait forcément quelque chose que nous n'avons pas fait et que nous aurions dû faire. Alors, dans ce cas, c'est la culpabilité qui se met à nous gruger de l'intérieur : « J'aurais donc dû », « Si j'avais..., peut-être que ça ne serait pas arrivé... »

Phrases à bannir lorsque vous côtoyez quelqu'un qui a perdu un proche par assassinat ou par disparition : « Oublie ça ! » « Tourne la page. » « C'est du passé. »

Comme bien des familles où un pareil drame est survenu, à moi aussi, c'est arrivé. En 1974, je croyais être la seule au monde à qui cela aurait pu arriver. Je suis native d'une famille de sept enfants. Comme la plupart des parents, les miens ont consacré leur vie à prendre soin de nous afin que nous ne manquions de rien et que nous ayons un avenir prometteur.

Et puis, il y eu cette journée du 9 juin 1974, où nos parents nous ont appris que notre sœur Hélène était décédée. Ils avaient décidé de nous dire que c'était un accident de voiture, compte tenu de notre jeune âge. Ma sœur aînée avait 21 ans, j'en avais 17 et mes quatre frères avaient entre 8 ans et 15 ans.

Dès la fin de la journée, les médias s'en sont mêlés. Différentes versions du drame furent alors données : son corps avait été retrouvé dans les bois, découpé en morceaux dans des sacs de plastique etc. La vérité, c'est que son corps a été retrouvé enterré dans un boisé à St-Fortunat, lieu inconnu de nous. Nous n'avons jamais eu envie de le visiter. La mort remontait à cinq semaines, soit vers le 4 ou 5 mai. Le corps était en état avancé de putréfaction en raison des chaleurs du début du printemps. Papa a dû à cette époque identifier de visu le corps de notre sœur et



maman a identifié son jonc. Elle le porte d'ailleurs à son doigt depuis toutes ces années. Nous n'avons jamais pu revoir le corps de notre sœur.

Au salon funéraire, elle était dans un cercueil scellé. À cette époque, les médias s'en donnaient à cœur joie du malheur de la famille. Nous avons dû placer quelqu'un à la porte du salon, car les journalistes voulaient entrer pour y voir la famille explorée. Cela m'a beaucoup marquée, car il n'y avait aucune gêne de leur part. Dans ma tête de jeune fille de 17 ans, je trouvais cela tout à fait enrageant et ignoble de leur part. Nous avons tellement de chagrin. Je crois n'avoir jamais autant pleuré de ma vie qu'à la suite de cette mort si révoltante, si injuste.

À l'époque, mes parents avaient choisi de ne pas acheter les journaux. Encore une fois, pour nous protéger des détails scabreux et horribles entourant le drame. Et voici que quelques mois après le drame, je découvre chez une de mes tantes où j'étais allée garder, une pile de journaux entourant la mort de ma sœur. Sur la pile du dessus, une photo : sur la page couverture, le corps de ma sœur que l'on venait d'exhumer...J'ai tout de suite reconnu son corps : ses jambes, ses hanches plus fortes que les miennes... Tout ! Sauf, sa tête...

J'étais sous le choc ! Je n'ai jamais pu aller plus loin que cette dernière image que j'ai eue de ma sœur. J'ai détesté ma tante à partir de ce moment... J'ai aussi maudit ces deux principaux journaux qui faisaient leurs frais, à cette époque, des images des victimes des crimes les plus sordides. Aucune éthique ne semblait guider ces journalistes, sauf le goût des images sanguinaires et des histoires croustillantes de détails morbides.

Avant le drame, étant à l'étape de ma vie où je devais choisir la carrière que je voudrais faire plus tard, j'avais arrêté mon choix vers le journalisme. Je ne le suis jamais devenue. Pourtant, j'avais toutes les qualités pour le devenir. J'avais même été acceptée au Cégep. Je devais débiter l'automne suivant le décès de ma sœur Hélène. Je ne suis jamais allée au Cégep.

Devant l'ampleur de ce drame, et le tsunami de chagrin qui nous submergeait tous, j'ai choisi d'arrêter momentanément l'école. Je ne pouvais pas abandonner maman et papa avec mes quatre petits frères qui me suivaient. Je suis restée à la maison pendant un an à aider maman dans sa besogne, à la consoler de mon mieux.

Mes parents ne sont allés qu'une fois au Palais de justice de Québec où se déroulait le procès de l'assassin de ma sœur. Ils ont vu une seule fois le criminel affublé de menottes et de chaînes aux pieds.

Cela leur a amplement suffi. Il a été condamné à 10 ans de prison. Il est plausible qu'il ait fait moins de 10 ans. Nous ne l'avons jamais su. Par ailleurs, nous aurions apprécié recevoir de l'information quant à l'existence de programmes d'aide aux familles victimes d'un drame similaire aux nôtres.

Hélène fut enterrée le 16 juin 1974. Lorsque nous étions au cimetière pour lui faire nos derniers adieux, le ciel est devenu très sombre, il a grêlé. Je me suis dit que le bon Dieu devait être en colère comme nous, cette journée-là !

Un an après le drame, après que la sentence fut prononcée, un policier a sonné à la porte. C'était un après-midi ensoleillé où j'étais seule à la maison avec ma mère. Il venait nous remettre un sac à poubelle vert, à moitié rempli, nous mentionnant que c'était les effets personnels de ma sœur Hélène. Après son départ, maman et moi avons ouvert le sac. Il contenait les vêtements que ma sœur portait lorsque son corps fut déterré ainsi que sa sacoche.

Devant ce contenu, nous sommes restées figées quelques secondes. Puis, maman s'est mise à sortir les choses du sac : veston de suède taché de sang. Y avait-t-il des pantalons ? Je ne m'en souviens pas...Mais il y avait sa fameuse chemise bleu blanc rouge en toile transparente « Super in » chez les ados en 1974. Ah ! Et les souvenirs me sont revenus...Cette chemise avait été l'objet de convoitise de ma part. Je souhaitais, en sourdine, avoir l'occasion de l'emprunter à ma sœur, mais en cachette... à sa manière. Et puis, la lui rapporter en cachette, à sa manière !

J'ai revu mes fameux bas *rouges melon* que j'avais tant cherchés. Des bas au-dessus des genoux qui étaient encore une fois « Super in » à cette époque. Je m'étais toujours demandé où avaient bien pu disparaître mes bas préférés. Alors, j'ai réalisé que c'était ma sœur qui me les avait subtilisés, un an auparavant et ce, encore une fois, en sourdine !!! C'était typiquement sa signature et ça m'avait toujours fait rager. C'est peut-être pour cela qu'elle m'appelait « Raymonde la bombe »...Comme ça, juste pour que je fulmine un peu plus ! Elle avait un plaisir fou à me faire enrager !

Dans le sac contenant l'héritage de ma sœur, il y avait aussi sa sacoche dans laquelle nous avons retrouvé, dans un recoin de son portefeuille vide, un petit papier où il était inscrit « *Le rêve est un mal qui ne se guérit pas* ». Je me suis alors rappelé ce trait de la personnalité de ma chère sœur...Nous y avons aussi retrouvé un très beau texte d'un auteur inconnu : « *Desiderata* ».



C'est tout ce que contenait le sac poubelle de ma sœur assassinée. J'ignore si c'est en raison de ma grande sensibilité, mais je me suis toujours dit qu'il aurait été plus délicat, de la part des policiers, de placer les effets de ma sœur dans une boîte ou dans un sac brun, ne serait-ce pour le respect de la famille... Pour moi, un sac à poubelle contenait habituellement des déchets.

Je n'oublierai jamais cet après-midi. Nous étions comme des « zombis » en déballant le sac. Ainsi, maman, dans un esprit d'économie, m'avait demandé de descendre au sous-sol, et de mettre les choses récupérables dans la machine à laver.

Je me souviens de m'être placée devant la machine à laver et d'avoir mis dans la laveuse la fameuse chemise bleu blanc rouge. Avant d'introduire les bas, mes beaux bas *rouge melon*, je devais les dérouler, car ils étaient en peloton à l'envers... En les déroulant à l'endroit, j'y ai découvert quelques petits bouts de peau sèche qui était collée au talon et je me suis dit à cet instant : « c'est tout ce qu'il reste de ma sœur... ». Puis, J'ai placé les bas dans la laveuse et je suis retournée rejoindre maman. Je ne me souviens pas lui en avoir parlé. Nous avons, sans doute, entrepris d'autres tâches quotidiennes telles que la préparation du souper...

Ce n'est que plusieurs années plus tard que ce souvenir m'est revenu. Je me suis toujours demandée : « Comment j'ai pu faire pour surmonter cette scène devant la machine à laver ? » Je n'ai jamais trouvé de réponse. Comme bien des gens qui vivent un pareil drame, je crois que nous fonctionnons périodiquement comme des automates. Comme si nous arrivions à nous détacher de nos émotions pour passer à travers les événements trop douloureux.

Vers la fin de l'été, j'ai commencé à réfléchir à propos de ma future carrière. J'avais perdu la belle motivation à faire de longues études. J'ai décidé de faire un cours d'esthétique : chasse gardée des femmes. J'ignore si j'ai fait ce choix en raison du drame ayant enlevé la vie de ma sœur, mais il demeure que pendant 13 années de ma vie, ma principale mission fut de faire du bien aux femmes : les écouter, les embellir et qui sait, inconsciemment, leur faire oublier leurs souffrances engendrées par la cruauté de certains hommes. En somme, les faire rêver dans un univers protégé des méchants loups...

Après avoir complété cette mission, j'ai vécu ma phase « auto exploration ». Qui suis-je ? Que faire maintenant ? Quel défi relever ?

Après une réflexion d'un an, je me suis inscrite à l'Université afin d'entreprendre des études

universitaires pour compléter un baccalauréat en Psychosociologie de la communication.

J'ai travaillé d'abord dans le secteur de l'environnement, de l'animation de groupes, de la justice, pour des huissiers de justice puis, de la communication etc.

Et puis, un jour, j'ai entendu parler de cet homme, ce père qui se levait debout, remuait ciel et terre pour dénoncer le peu d'aide des gouvernements, suite à l'assassinat de sa fille Julie. Cela me ramenait en 1974. Je réalisais que notre famille n'avait pas eu d'aide non plus. Au fil du temps, nous avons appris à panser nous-même nos plaies, chacun à notre manière. À chaque fois que j'écoutais les interventions de Pierre-Hugues Boisvenu dans les médias, je me disais : un jour je vais travailler avec ce monsieur!

C'est ainsi que j'ai commencé à travailler à l'AFPAD en novembre 2006, à la mise sur pied du bureau de Montréal. Cet emploi a donné beaucoup de sens à toutes mes expériences d'emplois antérieurs. Maintenant, tout se regroupe, chaque morceau s'imbrique. J'adore mon travail et la cause me tient énormément à cœur !

J'aimerais, par ce témoignage, rendre hommage ultime à mes parents, Lucien et Carmen pour leur merveilleux courage à surmonter cette épreuve et leur amour de la vie qu'ils nous ont si bien inculqué. Hommage également à ma sœur et à mes quatre frères qui ont tous trimé dur afin de survivre à ce drame qui fait encore souffrir malgré tout, et ce, après 34 ans.

Hommage à Hélène qui prend soin de nous de là-haut, quelque part, dans un beau jardin où poussent des fleurs de paix et de non violence.

Hommage à Pierre-Hugues Boisvenu, ce père aimant, qui a su réveiller les autorités et qui, à ce jour, poursuit toujours son incroyable croisade afin qu'il y ait enfin UN SOUTIEN aux familles des victimes.

Hommage à toutes les personnes qui se sont impliquées jusqu'à présent au sein de l'AFPAD.

En conclusion, je crois que nous pouvons toujours choisir d'utiliser nos épreuves pour se reconstruire nous-même et pour bâtir un avenir meilleur pour notre société. Par contre, il faut souvent laisser du temps au temps. Merci également à tous les membres de l'AFPAD pour votre courage. La douleur est parfois moins lourde lorsqu'elle est partagée et c'est cela, à mon avis qu'on appelle : la SOLIDARITÉ !

Raymonde Hébert

Sœur d'Hélène Hébert, assassinée en 1974



Le silence

Ces jours-ci, un film est sorti relatant les événements de la tuerie de la Polytechnique survenue en décembre 1989. Comme vous l'avez remarqué, beaucoup de personnes se demandent si oui ou non elles vont aller voir ce film.

Ma fille Geneviève est décédée en mai 1988, donc l'année précédent ces événements.

Le 8 décembre, j'étais chez moi et je reçois un appel d'une amie, me demandant si j'avais écouté les nouvelles. Étant donné les circonstances, cette amie voulait me préparer à prendre connaissance du drame qui se passait à la Polytechnique.

Ce qui m'a interpellée récemment à une émission de télé, c'est que la population se souvient du nom de Marc Lépine, mais la plupart des personnes présentes à cette émission n'ont pas retenu le nom d'une seule des quatorze victimes et je m'inclus dans ces personnes.

Lors du service religieux qui a eu lieu à l'Église Notre-Dame pour les victimes de la Polytechnique, j'étais présente à l'extérieur. C'était des filles de l'âge de Geneviève. Je me sentais près de ces familles qui souffraient et que je ne connaissais pas.

Et c'est toujours ainsi depuis. Lorsque qu'une personne est assassinée ou disparue, ma pensée va à la famille et à l'entourage de cette victime; sachant la peine qu'elles vivent et leurs vies qu'elles ont à rebâtir pour continuer.

Gisèle Laliberté,

Mère de Geneviève Legault, assassinée le 3 mai 1988

Un an déjà!

Ton départ fût si brutal que l'on commence à peine à en réaliser l'ampleur. Ta mort, ma fille à 47 ans nous hante toujours et laisse un vide que nous ressentons tous par ton absence à Noël, aux anniversaires et chaque fois que la sonnerie du téléphone se fait entendre.

On ne peut imaginer la somme de souvenirs qui nous habitent et se retrouvent maintenant orphelins. Bien sûr, la vie doit continuer mais il n'existe toujours pas de mot ou de geste pour raisonner une telle tragédie qui affecte tant de monde. L'incident nous a rapproché et a constitué un prétexte pour se voir plus souvent et a aussi suscité une prise de conscience sur la fragilité de la vie.

Fille active et toujours à l'affût de projets, très habile, Diane adorait le travail de cuisinière, de jardinage et de broderie. Grande naturaliste, Diane

pratiquait la photographie et les activités extérieures en famille. Fille solitaire, elle choisissait pourtant ses amis avec grand soin et cette liaison funeste nous a tous surpris.

Notre histoire ressemble à celle de tant d'autres familles frappées par le malheur. Vouloir occulter notre peine par l'écriture, nécessiterait des livres entiers sans jamais être certains des résultats.

Nous avons cependant la consolation de savoir que notre tragédie se partage mieux entre des victimes d'actes criminels qui ressentent toujours la douleur de ces plaies vives que le temps tarde à refermer.

On sait tous que la vie est brève, mais partir sans un au revoir laisse tout de même un vide que notre amour pour toi Diane ne pourra jamais combler.

Ta mère, tes enfants, tes frères et sœur qui te pleurent toujours.

Nicole Roberge

Mère de Diane Clouâtre, assassinée le 9 février 2008

Je sais que ma fille est décédée, mais je ne peux pas en faire le deuil, car on n'a pas retrouvé son corps et jamais fait la lumière sur ce crime

J'ai longtemps hésité avant d'écrire ce texte, car je n'ai pas eu la possibilité de lire des témoignages de gens portés disparus. Voici mon histoire, celle de ma fille Nathalie disparue.

Le 23-24 septembre 2000, ma fille et son nouveau copain ont pris plusieurs consommations lors d'un souper (selon le témoignage rendu par le copain de ma fille aux policiers). Une dispute aurait éclaté, aux alentours de minuit, à propos d'une somme d'argent et d'un document. Pour y mettre fin, le copain aurait été prendre une douche. À sa sortie de la douche, il aurait constaté le départ de ma fille partie sans ses cigarettes, sans son porte-monnaie, portant sa jaquette plutôt que la sienne et ce, partie même sans ses clés, laissées sur le comptoir.

Le lendemain matin, je suis parti très tôt pour l'Ontario sans me douter qu'elle avait disparue dans la nuit. Le lundi suivant, je vais en forêt afin d'essayer la machine forestière que je devais conduire quelques semaines plus tard. À mon retour au motel, j'avais reçu un message d'un de mes amis me disant de revenir le plus tôt possible, car une personne de la famille était très malade.

Je partis aussitôt et comme le trajet prenait 20 heures, j'ai loué un motel à Mont Laurier en vue de repartir le plus tôt possible le lendemain. J'ai essayé



de rejoindre ma fille Sophie, mais je n'ai pas pu la rejoindre. J'ai dormi quelques heures pour reprendre par la suite la route vers une heure du matin et ce, de plus en plus inquiet. Arrivé à Montmagny, je me suis arrêté pour prendre de l'essence et là, j'ai appris la disparition de Nathalie au radio. L'enquêteur, attaché à cette affaire, parlait avec M. André Arthur de ma fille. Les deux bras m'ont tombé.

Depuis lors, aucune nouvelle de Nathalie. Déjà, huit ans se sont écoulés. Elle a laissé deux enfants qui habitent avec leur père. C'était impossible pour elle de ne pas leur parler les jours qu'ils étaient avec lui, car ils étaient séparés depuis quelques mois, mais restés amis. D'ailleurs, c'était la raison pour laquelle, elle avait une « pagette ».

Je sais que ma fille est décédée, mais je ne peux pas en faire le deuil, car on n'a pas retrouvé son corps et jamais la lumière ne fut faite.

Depuis, je me bats pour trouver la vérité, pour faire entendre ma voix devant la justice, faire changer les lois. Si cela n'avait été du délai de 48 heures pour que commence les recherches, en vue de retrouver ma fille, je ne serais pas allé en Ontario. Ainsi, j'aurais peut-être pu changer les choses.

Cela a brisé ma vie à jamais, car j'ai tout perdu. Une fille, une amie, ma maison même. Je me suis endetté et je dois maintenant rester dans un HLM. Moi qui adorais la nature, je suis devenu un ermite.

Je veux remercier AFPAD qui me supporte depuis sa fondation, ainsi que le FORUM où je peux me défouler de temps en temps. En plus, je peux apporter aux autres, par mon témoignage, du réconfort.

*Jean-Guy Godbout,
Père de Nathalie Godbout, disparue en 2000, à St-Romuald*

Mon témoignage lors des représentations sur sentence



Magali Aumond

Comme vous avez pu le constater, je suis présente depuis le tout premier jour du procès, présente de corps et d'esprit avec les émotions et les sentiments qui varient beaucoup. J'attends ce moment pour pouvoir m'exprimer depuis longtemps. J'ai eu des épisodes allant de la peine extrême, du dégoût, de la colère, de la rage, de la ré-

volte, de l'impuissance, des tremblements, des sanglots, des larmes, des sueurs froides, de la solitude, le refus d'accepter la perte de mon père et surtout cette façon atroce et dégueulasse dont Dany, tu lui as enlevé la vie etc... Tout ceci et plus encore vont avec les circonstances entourant le drame sordide qui s'est produit. J'ai aussi assisté à l'enquête préliminaire qui a eu lieu au mois de mai 2008. Depuis l'appel que j'ai reçu de mon demi-frère, Pascal, à mon travail, le 18 août 2007, en après-midi, jusqu'à aujourd'hui, j'ai toujours voulu tout savoir en détail, au fur et à mesure, que les événements arrivaient et qu'il y avait des éléments nouveaux. Je me suis questionnée moi-même et les gens de mon entourage, ainsi que plusieurs autres personnes, m'ont demandé : « Pourquoi vouloir à ce point tout savoir, dans les moindres détails, et vouloir tout voir et tout entendre ? » Et aussi, je dirais même, une des étapes, la plus difficile, est de faire face à chaque jour, à un être impassible.... Dany. Alors, je réponds à cette question. Devant vous, M. le juge, devant les membres du jury, M. Ouimet, M. McKenna, devant mes deux demi-sœurs et toi, Dany que j'ai gardé quand tu étais petit et avec qui j'ai joué au ninja turtles. Je tiens à vous exprimer les raisons et les conséquences de ma présence ici, ainsi que ce que la perte de mon père a causé dans ma vie. Dany, tu m'as enlevé mon père et tu as enlevé le grand-papa Pit, à mes enfants, Jessy et Jérémy. Et tu as aussi enlevé à ma mère, son mari qu'elle a aimé d'une manière inconditionnelle depuis plus de 30 ans!!!



Anicet (Pit) Beaupré

Je vous décrirais mon père comme un homme fier. Quelqu'un qui était perfectionniste, travaillant et surtout un homme droit qui voulait la justice. Il aimait ses enfants et aussi ses petits enfants, Jessy et Jérémy d'un amour exceptionnel.

Il a travaillé fort toute sa vie pour subvenir aux besoins de sa famille. À 63 ans papa était en fait en semi-retraite, si je peux m'exprimer ainsi. Papa n'était pas capable d'arrêter de travailler et il avait toujours un projet pour le tenir. Son projet, au moment du drame, était de construire cette jolie petite maison en bois. Cela, je le sais, était pour lui non pas un refuge

où aller, mais plutôt, il voulait construire une réplique de sa maison en bois rond qu'il avait construit avec ma mère, dans le début des années 80. Cette maison dont lui et ma mère était particulièrement fières, vu sa beauté, son originalité, a malheureusement passé au feu. La petite maison dans laquelle, il était en train de poser du scellant, cette journée-là, était aussi une petite maisonnée où, il avait dit à mes enfants, Jessy et Jérémy, qu'ils pourraient y jouer et même qu'ils iraient y passer des nuits avec grand-papa Pit. Mais cela n'arrivera jamais. Papa travaillait le bois d'une manière exceptionnelle. Il avait énormément de talent et de goût. Si vous regardez les photos du terrain avoisinant la maison et la petite maison en bois. Imaginez-vous que ce terrain était avant une forêt avant qu'il y travaille. Alors, vous pourrez en conclure, le nombre d'heures de travail. Tout cela accompli avec le concours de ma mère. Des gens s'arrêtaient même pour le féliciter et le complimenter. Il en était très fier. Mes enfants et moi allions visiter très régulièrement mes parents. Les enfants et pas seulement les miens étaient tous attirés vers papa. Il était comique et s'occupait d'eux. Il les écoutait et leur racontait des histoires captivantes. Maintenant, Jessy et Jérémy ne connaîtront plus jamais le bonheur que leur apportait leur grand papa Pit et surtout pour Jessy, le plus vieux qui a maintenant sept ans. La perte de son grand-père a été très atroce pour lui. Il a vu de chez son père les voitures de police qui barraient la rue, au moment de l'événement et il se demandait ce qui se passait. Pouvez-vous essayer d'imaginer comment ça peut être difficile d'annoncer à des petits enfants que leur grand père qu'ils aimaient tellement ne reviendra plus jamais, ne sera jamais plus là pour les agacer comme il le faisait si bien. Qui ne sera plus là pour leur montrer comment il les aimait. Ils ont perdu le seul grand-père qu'ils avaient. Et moi pouvais-je leur dire la vérité ? NON étant donné leurs jeunes âges. Imaginez-vous si j'avais dit : « Un homme est allé voir grand papa et l'a battu à mort, l'a martyrisé, l'a poignardé, l'a achevé et l'a caché près de la haie où vous jouez à cache-cache d'habitude. » Comment vais-je faire, en tant que mère, pour leur annoncer au moment venu ? Parce que s'ils apprennent ça maintenant, je ne serai plus la seule à faire des cauchemars, à avoir peur, à être en colère et à ne pas accepter les faits. Ils sont trop petits. Mais en tant que maman, je trouve ça difficile, vous ne pouvez même pas vous l'imaginer. J'ai perdu mon père une seconde fois, celui que j'avais pourtant retrouvé et qui m'avait tellement manqué quand j'étais petite. Une relation véritable, celle d'un père pour sa petite fille

chérie. Je l'ai retrouvé, deux mois avant le drame, en allant faire un voyage en sa compagnie à Toronto, dans sa mustang, soit en juin 2007. Papa, lors de ce voyage, m'a demandé pardon pour plusieurs choses très importantes. Il m'a confié des secrets et a été un papa pour moi et on s'est dit comment on s'aimait et comment on se ressemblait sur plusieurs points. J'avais enfin cette relation, celle d'un père pour sa fille, celle que je n'avais pas eue, auparavant. Et toi, Dany, tu nous as enlevé tout le bonheur qu'on aurait pu avoir encore pendant plusieurs années. Ce bonheur avec mon père et le grand-père de mes enfants et le mari de ma mère. Pourquoi ??? Tu ne voudras sûrement jamais nous le dire véritablement. Question insupportable ! Mais surtout la manière dont tu t'es pris pour nous l'enlever. Des questions sans réponse qui m'ont amenée depuis un an et demi à faire des cauchemars répétitifs, à faire de l'insomnie, à avoir de la difficulté à travailler. J'y repense constamment. Quand je vais chez maman et que je m'assois où papa s'asseyait. Je revois les taches de sang sur le plancher. Je revois le téléphone coupé. Je revois le bouquet de fleur sur la table parce que papa faisait toujours des bouquets de fleur et nous en offrait aussi. Je revois l'endroit où tu l'as caché. Mes enfants ont joué là sans le savoir, cet été. Je revois les peppermints par terre que papa donnait à mes enfants quand ils allaient le voir. À chaque fois que je vais à l'endroit où je travaillais ou que je rencontre les personnes qui étaient là au moment où j'ai appris la nouvelle, je repense à ce jour-là. Je ne fonctionne pas bien depuis un an et demi. Je vis dans l'incertitude, dans la révolte, dans l'injustice, mais surtout dans la peur que tu sortes de prison, Dany. Tu m'as vue te fixer durant le procès. J'avais besoin de voir tes réactions qui ont été presque absentes. Je t'ai vu rire de moi durant le procès. Moi, je le pense sincèrement depuis le début. Tu es un pauvre petit garçon qui a vécu une enfance très difficile et j'en conviens, mais tu es loin d'être fou ! Je ne me sentirai jamais en sécurité, maintenant, et surtout pas lorsque tu vas sortir de prison. Personne ne mérite les sévices que mon père a eus et étant donné que tu as fait ça de la manière dont tu l'as fait j'ai peur pour ma sécurité et celle de mes proches lorsque tu sortiras. Notre système judiciaire canadien que je déplore fait en sorte que TU vas te retrouver dans la société un jour ou l'autre. Et je trouve ça inconcevable. Nous allons être constamment dans un état de crainte, de peur, d'insécurité. Il appartient à M. Le juge de définir ces règles qui feront en sorte que ça n'arrive pas dans un avenir rapproché car là ce serait. Dany, tu as détruit une partie de notre vie. J'en ai



presque perdu mon conjoint. J'ai arrêté les études que j'avais entreprises. Tout ça a cause de toi ! Oui, je mets la cause sur toi uniquement parce que c'est toi qui l'as fait. J'ai toutes les raisons de me sentir insécure, déprimée et dépourvue de force pour accomplir une vie normale depuis les événements. Pour moi, ce qui pourrait me consoler et me sécuriser serait que tu purges ta peine jusqu'à la fin sans pouvoir sortir. Tu as enlevé la vie. Pourquoi aurais-tu droit de vivre la tienne comme tu le voudrais ? Pourquoi aurais-tu droit à des privilèges après ce que tu as fait ? C'est difficile de passer au travers d'une situation comme la mienne mais malgré ça, il faut que je sois mère, je sois conjointe et je suis la fille encore de ma mère, car ces gens ont besoin de moi et moi, j'ai besoin d'eux et surtout mes enfants. Ils ont besoin d'une maman forte qui les protège. C'est à mes enfants que je me suis accrochée, à leur amour et à leur besoin, celui d'avoir leur maman auprès d'eux

Pour terminer, je tiens à mentionner que les gens qui utilisent le dénigrement et qui essaient de ternir la réputation de qui que ce soit, pour se faire justice, sont selon moi eux-mêmes les coupables. À quoi ça sert de ternir la réputation de quelqu'un qui n'est plus là pour se défendre ? Les faits sont là et ont été présentés devant la cour ! Je remercie les jurys pour avoir fait un travail exemplaire et leur témoignage d'humanité dans leur jugement.

Par ailleurs, Dany, je ne veux pas que tu oublies que c'est nous qui payons pour ton bien-être en prison ! Tu ne seras plus dans une tente sur le bord d'un lac ! C'est nous qui payons grâce à la belle justice canadienne pour que tu restes là le plus longtemps possible parce que tu es dangereux pour la société et pour nous et ce même en prison. Alors, je tiens à dire, à M. Le juge, pour ma part l'insécurité ÉTAIT, EST ET SERA LÀ POUR TOUJOURS et je vous demande de tenir compte de l'atrocité du geste commis, lors de votre décision, en ce qui concerne la durée de la sentence. DANY PUISSE TES PETITES VOIX TE RAPPELER À JAMAIS QUE TU AS MARTYRISÉ ET TUÉ TON GRAND-PÈRE !!! Voilà mon témoignage sur cette sentence et j'en suis fière !!!

*Magalie Aumond,
Fille d'Anicet Beaupré, assassiné en 2007*

MOT DE LA FIN

Pierre-Hugues Boisvenu trace la voie à suivre
Se donner les moyens de reprendre le pouvoir sur sa vie.

La vie est une suite inégale de bonheurs et de malheurs, petits et grands. Les premiers apportent joie, euphorie, satisfaction et passent comme une belle journée ensoleillée; les seconds blessent, parfois profondément; ils perturbent et questionnent nos certitudes les plus enracinées. Dans le livre qu'il vient de publier aux Éditions de l'Homme «Survivre à l'innommable et reprendre le pouvoir sur sa vie » Pierre-Hugues Boisvenu est clair sur ses intentions : décrire avec les mots justes comment une famille éprouvée peut prendre de la hauteur par rapport à des drames qui auraient pu la terrasser et réussir à leur trouver un sens positif et concret en faisant d'une cause individuelle une action collective capable de questionner et de corriger des conditions sociales injustes.

Il faut le reconnaître d'emblée, ce livre est édifiant, inspirant. Comme le souligne son préfacier, Martin Gray, «...pédagogue, philosophe, Pierre-Hugues Boisvenu par son écriture et son action nous pose une grave question : qui, des lacunes institutionnelles ou de notre indifférence collective, est la plus grande responsable des maux qui nous affligent en ce début du XXI^e siècle? ». Et l'auteur y répond par l'action.

La photo de la page couverture vous aura sans doute rappelé cette histoire tragique largement médiatisée au moment de son déroulement : Pierre-Hugues Boisvenu est un haut fonctionnaire de l'État québécois, citoyen de Sherbrooke depuis de nombreuses années, marié à Diane Carlos et père de trois enfants : Julie, Christian et Isabelle. Leur fille aînée est violée et assassinée par Hugo Bernier, un récidiviste sexuel, le 23 juin 2002 à Sherbrooke et leur autre fille, Isabelle, périt dans un accident de voiture 3 ans plus tard dans le parc La Vérendrye : les deux avaient 27 ans au moment de leur décès.

Aller vers les autres

Les médias font leurs choux gras des tragédies mais ils se détournent rapidement des victimes. M. Boisvenu les a forcés à faire le contraire. Pour survivre à pareil drame il s'est entouré des siens et avec courage, intelligence et compétence il a choisi de se reconstruire en allant vers les autres, en les regroupant pour en faire une force de frappe qui a permis à beaucoup de gens, dont lui-même, de reprendre du pouvoir sur leur vie. C'est exceptionnel de réussir à tracer aussi rapidement et aussi clairement la voie vers une transition sociale concrète. L'État québécois n'a pu que le reconnaître en modifiant ses lois et en lui remettant le Prix de la Justice 2005. La



télévision, quant à elle, l'a consacré lors de son apparition à « Tout le monde en parle » en janvier 2006.

Le plus beau c'est que son livre raconte tout cela avec précision, sans haine et sans morbidité, faisant de ce récit une sorte de GPS social pour quiconque veut lutter contre le cynisme et l'individualisme ambiants. M. Boisvenu dit avoir été obligé d'agir ainsi par amour pour ses filles dont il était si proche et pour répondre « ici et maintenant » à une question que Julie lui posera sûrement lorsqu'il la rejoindra : « Papa, qu'as-tu fait de ma mort? ». Il faut lire ce livre. C'est beaucoup plus qu'un rappel d'une histoire vécue, c'est un guide, une réflexion articulée et profonde sur nos valeurs y compris celles que nous a laissées la foi chrétienne. Autre bonne raison : tous les profits de la vente du livre vont directement à l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (www.afpad.ca) qui regroupe maintenant 400 membres à travers tout le Québec. L'AFPAD aide concrètement ceux et celles que le malheur frappe et, par ses interventions publiques, fait changer les choses qui doivent l'être.

Cinq voies à emprunter

Pour appuyer ce qui précède, voici cinq particularités de « Survivre à l'innommable » qui méritent une attention particulière.

- L'auteur décrit minutieusement les découvertes qui l'ont fait remonter plus loin qu'au seul meurtrier, Hugo Bernier, pour identifier d'autres coupables, soit des attitudes, des structures administratives injustes qu'il a par la suite contribué à faire changer. Il y a ici la description d'une démarche de terrain, au ras des pâquerettes et en solidarité avec des moins favorisés que lui, dans la pure tradition de l'intervention communautaire.
- Il montre quel chemin il a emprunté pour mettre sur pied l'AFPAD. L'analyse est sérieuse, la militance efficace et la démarche d'éducation populaire impressionnante : C'est ainsi que l'on rejoint et aide ceux et celles que le malheur accable, que l'on secoue l'indifférence et l'apathie et que l'on contribue à la transformation sociale. Pas autrement, démontre-t-il.
- Il parle à cœur ouvert de sa vie de couple, du respect mutuel qui permet aux deux parents de vivre les épreuves chacun à sa façon, du soutien indéfectible de son épouse, de l'amour de ses enfants, du rôle de la famille et de ses amis au moment d'affronter les coups durs de la vie. Il ne monte pas sa famille aux nues, il constate, s'étonne ou s'inquiète parfois, mais il se réjouit souvent. En

aucun moment on ne doute des valeurs qui animent cette famille.

- Chose assez rare, il fait état de sa foi... en la justice surtout en l'espérance en une vie meilleure. Il explicite ses doutes face à certaines traditions catholiques, mais s'appuie ouvertement sur sa croyance religieuse.
- Enfin, il interroge différentes pratiques de soins aux personnes atteintes de troubles psychiques graves. Il va même jusqu'à questionner le ministre de la Santé à ce sujet. Pourquoi lui à ce moment-ci et non pas d'autres bien plus directement concernés? La question mérite d'être posée.

Pierre-Hugues Boisvenu le dit : c'est en allant vers la souffrance des autres qu'il s'est affranchi de la sienne. Et Dieu sait si elle était profonde! Le leitmotiv de monsieur Boisvenu est stimulant : « *Quand on donne le meilleur de soi aux autres, on reçoit le meilleur d'eux-mêmes* ». Voici une invitation à essayer, le chemin est tracé une nouvelle fois, façon XXI^e siècle.

Jean Forest

Source : *Clair-Obscur, Le Magazine, Vol. 1, No 3, Été 2008, pages 4&5*

<http://www.clair-obscur.ca>



PHOTOREPORTAGE

Déjeuner-causerie AFPAD du 7 février à Laval



QUELQUES MOTS sur le bulletin

« Échos de l'AFPAD » se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur le site Internet de l'AFPAD en format PDF

CALENDRIER du bulletin

Date de tombée	Date de parution
25 février	1 mars
25 juin	1 juillet
25 octobre	1 novembre

COORDONNÉES :

Échos de l'AFPAD
C.P. 333 Place de la Cité,
Sherbrooke, Qc J1H 5J1

Sans frais : 1-877-484-0404
Montréal : (514) 396-7389
Québec : (418) 686-5443
Service anglophone : (514) 694-6404
Courriel : afpad@bellnet.ca
Site Internet : www.afpad.ca

CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

COMITÉ du bulletin

Coordination :	Diane Carlos
Mise en page :	Diane Carlos
Révision des textes	Raymonde Hébert Jocelyne Mailloux
Numérisation des photos :	Diane Carlos
Envoi postal :	Raymonde Hébert

EQUIPE de rédaction

Mot du président	Pierre-Hugues Boisvenu
Nouvelles du conseil d'administration :	P-H Boisvenu
Bilan des activités	Raymonde Hébert
AFPAD – Québec:	Andrée Champagne

COLLABORATEURS

Madame Anonym, Magalie Aumond, Pierrette, Lucie et Marielle Cormier, Jean Forest, Jean-Guy Godbout, Raymonde Hébert, Gisèle Laliberté, Nicole Roberge Darlene Ryan



PROCHAINE PARUTION

1 JUILLET

**DATE LIMITE POUR REMETTRE
VOS TEXTES :**

20 JUIN

L'AFPAD est une association à but non lucratif enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance par le ministre du Revenu national aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Organisme de bienfaisance no.83046 1141 RR 0001



PASSION BOOMER

(3^e spectacle bénéfique de l'AFPAD)

VENDEDI le 24 AVRIL au THÉÂTRE GRANADA
53, RUE Wellington Nord, Sherbrooke J1H 5A9

Une revue musicale haute en énergie et en couleur. Au programme, un répertoire de chansons doo-wop et pop des années 50, 60 et 70 allant des Everly Brothers à Jerry Lee Lewis, en passant par les Platters, Gilbert Bécaud, les Four Seasons et bien d'autres! Encore aujourd'hui, ces grands succès continuent de séduire les amateurs de musique.

Ces chansons sont interprétées par des artistes de talent qui vous en mettront plein la vue en conjuguant look, chansons et chorégraphies.

Le Théâtre Granada fera revivre cette belle époque en présentant **Passion Boomer** pour le bénéfice de l'AFPAD.

Des artistes de talent partagent la scène avec Pierre Purpall qui n'a pas perdu le feu sacré.

Paul Tremblay
Susie Olsen
The Piano Man
Venus

Une réalisation de Pierre Perpall
Mise en scène de Donny Jordan
Direction musicale de Daniel St-Laurent
Costumes Steve Paul de Las Vegas et Los Angeles.

PIERRE PERPALL

PASSION BOOMER



Pour réservation :

Contactez Marcel Bolduc : Téléphone 819-791-4223
Télécopieur 819-791-1380
Courriel marcelbolduc@videotron.ca

Billets de support : 100,00\$ au parterre avec cocktail et goûter
50,00\$ au parterre sans cocktail
Admission générale : 20,00\$ au balcon

Les billets à 20,00\$ peuvent être réservés directement au Théâtre Granada

Billetterie: 819 565-5656 poste 221 ou Marcel Bolduc 819-791-4223

